Réf. Farde e-Assemblées : 2722683

N° OJ : 126

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Sports.- Subsides de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 84.960,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations ;

Vu les crédits prévus à l'article 76410 /33202 du budget ordinaire 2026 ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 84.960,00 EUR aux associations suivantes et réparti comme suit :

* à l'article 76410 /33202 du budget ordinaire 2026 :

1) 18.450,00 EUR à l'asbl Association Sportif Brussels City;
2) 6.100,00 EUR à l'asbl Atletico BXL ;
3) 2.070,00 EUR à l'asbl Cercle Sportif HA.VI.2 Bruxelles ;
4) 10.000,00 EUR à l'asbl F.C. Suryoyés Bruxellois ;
5) 4.300,00 EUR à l'asbl Rugby Club Racing Jet de Bruxelles ;
6) 1.800,00 EUR à l'asbl Brussels Roller Derby (anciennement Brussels Derby Pixies) ;
7) 700,00 EUR à l'association de fait ZVC De Wulle Bieste ;
8) 2.900,00 EUR à l'asbl Brussels Top Team 1000 ;
9) 540,00 EUR à l'asbl Straffe Ketten Rugby Football Club ;
10) 8.000,00 EUR à l'asbl Atlas ;
11) 1.300,00 EUR à l'asbl Five Lions Futsal Club ;
12) 1.400,00 EUR à l'asbl Premium Cricket Club ;
13) 1.000,00 EUR à l'asbl DEAF BRUSSELS 2011 ;
14) 500,00 EUR à l'asbl Bruxelles Royal Yacht Club ;
15) 3.000,00 EUR à l'asbl Société Royale Union Nautique de Bruxelles ;
16) 5.000,00 EUR à l'asbl Spotlight ;
17) 500,00 EUR à l'association de fait Traditional Shotokan Karaté-Do;
18) 3.200,00 EUR à l'asbl Vision Solidaire ;
19) 3.000,00 EUR à l'asbl Volpe Brussels Boxing Club;

20) 6.000,00 EUR à l'asbl Club pour tous ;
21) 500,00 EUR à l'asbl Yoga, Son, Méditation Accessibles et enthousiastes (YSMA) ;
22) 2.500,00 EUR à l'asbl Versus ;
23) 2.200,00 EUR à l'asbl Sport Nautique Universitaire de Bruxelles.

Annexes :